



MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE
77, place de la mairie - 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04.79.28.12.82 - accueil@porte-de-savoie.fr
www.porte-de-savoie.fr

Arrêté n° 2023... 215

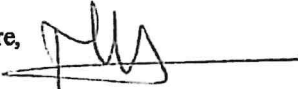
DEMANDE

D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

Je soussigné (Nom, Prénom) Evelyne BRISA.....
représentant l'association LACS.....
ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Maire de PORTE-DE-SAVOIE, conformément à l'article L. 3334-2
du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de 3^{ème} catégorie à
du 24 novembre 2023 à 18h 00 au 24 novembre 2023 à 23h 00 à l'occasion
de Séance de Théâtre.....

A PORTE-DE-SAVOIE, le 3 juillet 2023

Signature, 

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),
Vu les articles L. 2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 3321-9, L. 3334-2, L. 3335-1 du Code de la santé publique,
Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2003 portant règlement permanent de la police des débits de
boissons dans le département de la Savoie,
Vu l'accord n° 14575/1270/23 du Commandant de la brigade de Gendarmerie de Montmélian,
Vu la demande formulée par Evylne BRISA.....
agissant pour le compte de l'association LACS.....
dont le siège est situé à PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),

Arrête

Art 1 - L'association susnommée est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à
..... de la salle Montagnolle..... 73800 PORTE-DE-SAVOIE

Art 2 - Le débit de boissons, en respect des horaires fixés par l'arrêté préfectoral, est autorisé
du 24.11.2023 à 18h 00 au 24.11.2023 à 23h 00

Art 3 - Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les deux
premiers groupes tel que le définit l'article L. 3321-1 du Code de la santé publique,

Art 4 - : Ampliation du présent arrêté transmis :

Au demandeur,
A la Brigade de Gendarmerie de Montmélian,
Affiché sur le site internet de la commune, à partir du 24/08/2023

A PORTE-DE-SAVOIE le 18/08/2023

Avis Favorable
N°: 14575/1270/2023

L'Adjudant-chef POHIER Carl
Commandant la Brigade de Montmélian
Officier de Police Judiciaire

